

**COMPTE RENDU DE REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL/SEANCE DU 12 DECEMBRE 2014**

**PRESENTS : CH.ROCHETTE/G.TROCCARD/Y.ROL/M.LAMOTTE/J.SON/T.BOISSONNET/V.BORONAT/**

**D.CHAMPEMONT/M.CHAUDET/C.CORVAL/W.CRAPET/S.MAGNE/S.PERREAU/MF  
RANCUREL/J.SON/**

**VENTE DU CAMPING MUNICIPAL** : suite à la réunion du 28 novembre au terme de laquelle les conseillers municipaux avaient demandé à réfléchir sur le choix du candidat à retenir, le Maire fait part des derniers éléments recueillis sur les deux candidatures.

La différence existante entre les deux offres (130 000 euros pour l'un contre 150 000 euros pour le second) se justifie par le fait que le mieux disant demande à acheter une superficie de terrain plus importante, ce qui ramène sensiblement les offres à un même critère de prix au m<sup>2</sup>.

Le Maire signale avoir pris conseil auprès du Directeur Touristique Départemental sur ces deux projets qui paraissent viables tous les deux, l'un étant plus novateur puisqu'axé sur le tourisme de passage plus qu'un tourisme familial et ce en raison de la configuration du site et de son implantation, l'autre étant basé sur une offre plus traditionnelle.

Le Maire demande que les élus se prononcent sur l'un ou l'autre des projets, précisant qu'en raison d'un ancien lien professionnel avec l'un des candidats, il ne souhaite pas participer au vote même s'il assumera pleinement le choix du Conseil Municipal.

5 conseillers sur 14 votants font part de leur préférence pour le projet DEMON qui leur paraît plus raisonnable et plus familial – 9 soutiennent le projet BLANC pour le côté plus novateur et plus professionnel.

Le Maire signera donc prochainement l'acte de vente à intervenir chez Maître BANI avec Mme BLANC pour un prix de vente de 130 000 euros.

Il convient d'ores et déjà de lancer la consultation pour le remplacement de la conduite usée du camping, travaux déjà inscrits au budget primitif 2014.

**ELECTION DES CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES** : LE Maire rappelle les conditions de l'élection fixées par arrêté préfectoral, à savoir un scrutin de liste (de 4 noms) à la majorité proportionnelle et soumet sa liste au vote des élus ; cette liste unique recueille 12 suffrages sur les 15 exprimés.

Sont donc élus : TITULAIRES : LAMOTTE Marcel et BORONAT Virginie.

**EMPLOIS** : le Maire fait part de ses différentes démarches en vue de trouver un repreneur du bâtiment SPIREL et des différentes négociations en cours.

En effet, en plus du lourd tribut payé par les salariés licenciés en juillet, la Commune, faute d'une reprise d'activité dans ce bâtiment, verra ses recettes diminuer de façon importante. En cas de reprise d'activité la CFE et la CVAE reviendraient à la Communauté de Communes avec versement compensatoire et la taxe foncière resterait acquise à la Commune.

#### **QUESTIONS DIVERSES :**

MF RANCUREL fait part des prochaines difficultés d'encadrement du péri éducatif en raison de la diminution du nombre d'intervenants ; le SIEMUCC (école de musique) a effet décidé de ne pas renouveler l'expérience de ce premier trimestre.

F.PERNET interroge le Maire sur les actions de la Mairie en vue de débarrasser la Commune de ses épaves de véhicule ; la question n'étant pas à l'ordre du jour et le dossier méritant explications et débat, le Maire propose qu'il soit inscrit et abordé lors d'une prochaine réunion. Il signale cependant que les élus peuvent avoir détail en Mairie des différentes actions menées à ce titre et de la législation en la matière. Ce problème récurrent dans plusieurs communes n'est en effet pas si facile à régler qu'il n'y paraît.